



Jurisprudence.ma CLIQUEZ VOS DROITS

Bail, fonction publique, mariage, divorce, banque, fiscalité, voici les principaux mots-clés qui vous font atterrir sur le site jurisprudence.ma via un moteur de recherche. Le très prestigieux cabinet Bassamat opère une refonte de son site pour une meilleure accessibilité tant des ressources que du site lui-même. Tout ça à titre gracieux...

En août, nous avons réfléchi à un projet pour 2013, celui des applications mobiles. Nous aimerions offrir le droit marocain «dans la poche» dans des applications pour iPad et iPhone. Nous nous orientons vers la réalisation par un prestataire du domaine», lance Zineb Laraqui, avocat à Marrakech et responsable technique du projet. Au sens large, la jurisprudence est

l'ensemble des décisions rendues par les juges. Au sens strict, ce terme est utilisé pour désigner l'arrêt ou le jugement rendu pour une solution à une question de droit donnée. La Constitution consacre que la magistrature ne dispose pas des pouvoirs pour amender la législation. Mais les arrêts rendus par la Cour suprême s'imposent, de facto, aux juridictions de rang inférieur. Néanmoins, la prin-

cipale difficulté réside dans une diffusion déficiente de la jurisprudence. Bassamat Fassi Fihri, avocate et associée dans le cabinet Bassamat, et Zineb Laraqui en ont fait un sacerdoce et veulent l'équivalent du portail du service public français: legifrance.gouv.fr.

**Refonte du site:
280.000 DH**

Jusque-là, pour retrouver des dé-

cision de jurisprudence, il fallait acquérir des revues de droit, les parcourir, les annoter éventuellement par thèmes pour pouvoir les retrouver facilement. En 1994, le cabinet Bassamat était déjà précurseur; il avait compris que l'avenir appartenait à l'informatique: «Par absence de solution ERP sur mesure au Maroc, nous avons engagé un informaticien pendant trois ans, jusqu'à développer notre

EN PLUS DU PORTAIL, LE CABINET PRÉPARE UN DÉPARTEMENT POUR LA RÉDACTION DES ACTES SOUS- SEING PRIVÉ

revue des années 40 pour publier la jurisprudence d'actualité et traduire systématiquement les décisions en français. «*A l'époque, j'étais responsable de documentation, et j'avais la charge de me déplacer dans les différentes juridictions pour récolter les décisions et les proposer pour la publication*», se souvient l'avocat. L'envie de reprendre le flambeau viendrait de là. Le site est dès lors créé en 2006. La première mouture du site n'était pas satisfaisante pour plusieurs raisons. Il ne permettait pas la recherche en langue arabe et ne correspondait plus aux exigences du Web actuel. Le cabinet se retrouve face aussi à un



Zineb Laraoui, avocate

arabes, au lieu d'être en format PDF, sont désormais dans le corps du texte. Aussi, il a fallu créer un comité scientifique, composé de juristes et d'avocats ayant pour mission de collecter les décisions dont la publication est opportune, les synthétiser et traduire ce résumé pour en faire un abstract en français. Le site permet dorénavant une recherche en arabe et en français. «*Jurisprudence.ma est le premier portail totalement gratuit et bilingue dans tout le monde arabe*», lance non sans fierté Fassi Fihri, qui ne fait passer aucun article sans sa validation pour une question d'image. Ainsi, la société



Bassamat Fassi-Fihri, avocate

département de développement informatique. Nous avons aujourd'hui un excellent système d'information qui peut répondre en temps réel à nos clients», explique la fondatrice de Bassamat. Donc, c'est tout naturellement que «nous avons eu le choix au début de développer cette application en interne pour notre propre utilisation, mais l'idée fut vite d'en faire un site Internet gratuit, pour démocratiser l'accès à l'information juridique marocaine», fait part Zineb Laraoui. Bien avant Bassamat, Maître Fassi Fihri, durant son stage en 1986 chez Azzedine Kettani, avait vu celui-ci accompagné d'un professeur de droit français, reprendre une

autre écueil, celui de la «qualité», en effet, l'outil est propre au traitement de milliers de décisions, voire de dizaines de milliers. «Or nous ne pouvions pas nous permettre d'y publier des décisions sans intérêts», avoue Laraoui. En avril de cette année, lors d'une réunion, les deux femmes pensent que le système est dépassé. Le portail met dès lors les textes tant ceux traduits en français que ceux en arabe. Il est ainsi possible de rechercher par date le thème qui se rapportait généralement à l'activité du cabinet, sans omettre le système de gratuité. Une rubrique actualité est aussi créée à travers un système de veille. Les textes

prestataire (Quantum Technologies) a fait preuve de beaucoup de patience puisque le cahier des charges initial a été souvent modifié au gré des développements et des tests.

Le projet d'une Fondation

Tant l'ancienne mouture du site (de fin 2006 à novembre 2012) avait une très mauvaise indexation, tant le référencement du nouveau site a été longuement étudié pour être aux normes actuelles et permettre aux moteurs de recherche d'en lire le contenu complètement. Désormais, la recherche d'une expression juridique en français ou

en arabe sur Google permet à l'utilisateur de retrouver le portail. Cette innovation apporte son lot de surprises! «Aussi entre le 1er novembre et le 22 décembre: Plus de 7.000 visiteurs ont découvert le nouveau portail depuis 67 pays. Arrivent en tête, Maroc, France, Algérie, Belgique, Canada, Royaume-Uni, Tunisie, Etats-Unis, suivis de tous les pays du monde arabe et de l'Europe», s'étonne Laraoui. Le site compte à ce jour près de 1.400 décisions publiées et plus de 4.000 en attente de validation pour publication. Les réseaux sociaux apportent aussi leur lot de visiteurs: Facebook génère 73% du trafic provenant d'un réseau social, suivi de Twitter du fait que le Cabinet Bassamat est pour y apporter une revue de presse juridique hebdomadaire. Tout ceci devrait aujourd'hui être un travail de fondation. «Nous devons pour le projet 2013 détacher une équipe et la dissocier du cabinet Bassamat. Ce travail associatif devrait être rejoint par les confrères que j'appelle à venir contribuer; nous avons juste posé un jalon et si demain nous pouvions avoir l'accord avec la Cour de cassation pour que l'ensemble de leurs décisions puissent nous être adressées, nous sommes prêts à faire tout le travail en aval jusqu'à la diffusion sur le site», commente Maître Fassi Fihri. Un véritable workflow a dû être mis en place, les décisions sont non seulement exploitables, mais téléchargeables. «Même le plagiat ne me gêne pas s'il permet de diffuser et rediffuser». Leur seul but est d'informer autant tous les juristes, les justiciables, les étudiants ou les simples demandeurs d'informations. Fassi Fihri autant que Laraoui se disent prêtes à mettre des décisions de droit maghrébin bien que les systèmes soient approuvés. Elles se tourneraient aussi vers l'Europe dans un même but. «C'est notre contribution citoyenne», concluent-elles. e

Par Ghislaine Boulhimez